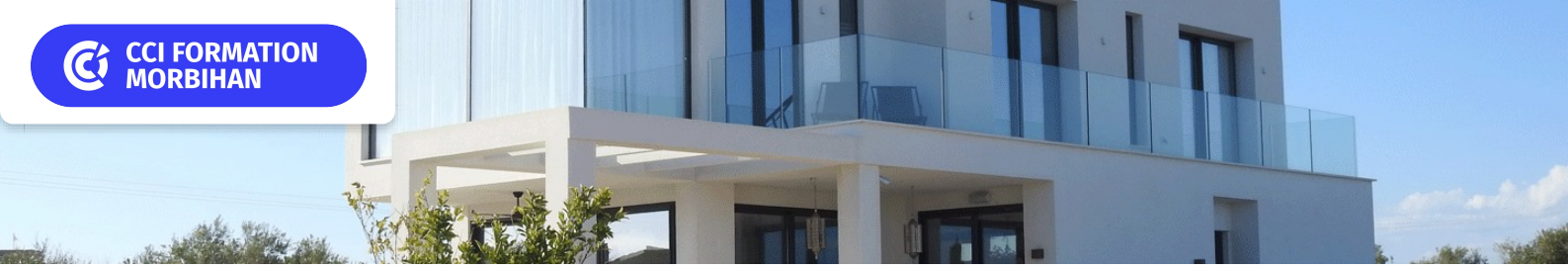

La responsabilité civile de l'agent immobilier

PRÉSENTIEL | SUR-MESURE | INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Le ou la stagiaire sera capable en fin de formation d'identifier les principales fautes à éviter dans l'exercice de son métier

Programme

1 LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le défaut d'impartialité, de loyauté et de prudence
- Le défaut de devoir de conseil
  - Etendue du devoir de conseil
  - Limite du devoir de conseil
  - Les principales fautes à éviter
    - Le contrôle général de la validité de l'acte
    - L'opportunité économique de l'opération
    - Le respect du compromis signé
    - La vérification de la capacité et des pouvoirs des parties
    - Les caractéristiques du bien vendu
    - Les souhaits déterminants des parties
    - La condition suspensive de financement
    - Les autres conditions suspensives
    - Les conditions particulières
    - Le délai de rétractation

2 LA RESPONSABILITE DISCIPLINAIRE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le code de déontologie de l'agent immobilier
- Les sanctions encourues en cas de non-respect

3 LA RESPONSABILITE PENALE DE L'AGENT IMMOBILIER

- Les infractions à la loi Hoguet n°70-9 du 2 janvier 1970
- Les infractions pénales de droit commun

Les points forts de la formation

- Opportunité de rencontrer et d'échanger avec d'autres professionnels du secteur immobilier, favorisant les échanges de bonnes pratiques.
- De nombreux exemples concrets et études de cas pour illustrer les concepts théoriques.
- Contenu mis à jour régulièrement pour intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires.

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Toute personne travaillant dans le domaine de l'immobilier

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

390 € par stagiaire

Adresse

Site de Vannes
6 rue Ella Maillart,
PA Laroiseau,

56000 Vannes

https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan

Les conditions d'admission

Prérequis
Aucun prérequis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques
Avoir la capacité de citer les fautes qui engagent la responsabilité civile de l'agent immobilier Mesurer les sanctions encourues en cas de non-respect du code de déontologie Maitriser les infractions pénales de droit commun

Les sessions

Vannes

- Nous contacter

▶ PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations
Dans le cadre de notre process qualité, évaluation systématique des éléments acquis en cours et en fin de formation.

Modalités pédagogiques
Apports théoriques, études de cas, débats, mises en situation et synthèses schématiques

Date et mise à jour des informations : 19/12/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts

EVELYNE KERNIN et Corinne LE DUC
formation.continue@morbihan.cci.fr
CCI Formation Morbihan - Site de Vannes - N° SIRET 1302280900011 - N° d'activité 53351000435
6 rue Ella Maillart,PA Laroiseau, - 56000 Vannes
Tél. : 02 97 64 04 54 - formation.continue@morbihan.cci.fr - https://www.cci-formation-bretagne.fr/morbihan

CCI FORMATION BRETAGNE